



Partez à la recherche de vos ancêtres Bigourdans avec le forum de généalogie « GENHP65 »

Créé le 13 mai 2001 par Sandrine ESPOUEY, assistée de Michel SAUVÉE, ce forum animé par une formidable équipe de bénévoles, est actif et convivial. Depuis 19 ans, le compteur affiche actuellement près de **1400 membres**.

<https://groups.io/g/genhp65>

Inscription à GENHP65

Pour s'inscrire, il suffit d'adresser un e-mail à genhp65+subscribe@groups.io permettant, ensuite, l'abonnement et l'accès gratuits à la messagerie quotidienne échangée sur GENHP65. L'adresse du forum devient, après inscription, genhp65@groups.io pour poser une question ou déposer une liste-éclair.

- **Plus de 58000 messages** diffusés et échangés sur le forum depuis sa création. Depuis octobre 2019, Yahoo a supprimé la possibilité de les consulter ; sauvegardés, ils demeurent néanmoins consultables sur simple demande auprès de Sandrine Espouey genhp65+owner@groups.io.

- Les listes éclair mises à jour régulièrement, permettant ainsi de prendre contact avec les déposants. Pour information, ces listes éclair sont automatiquement versées et indexées par Yves Vergez, webmaster du site CousinGenWeb65 : <http://www.francegenweb.org/cqw/65.htm>

Formulation des demandes de recherche sur GENHP65

Pour ce qui n'est pas encore en ligne, formulez votre demande le plus précisément possible ; si vous n'avez pas les références exactes de l'acte, précisez *impérativement* sur quelle source vous fondez celle-ci. Les demandes imprécises ou non détaillées ne seront pas traitées.

Ainsi, à raison maximale de trois actes demandés par mois,

- **pour un mariage** : « Je recherche le mariage de x et y à (lieu et date) ; comme point de repère, ce couple a un enfant prénommé z, né à (lieu et date) » ;
- **pour un décès** : « Je recherche le décès de x, conjoint de y, mariés à (lieu et date) ; x était toujours vivant au mariage de son/sa fils/fille à (lieu et date) » ;
- **pour une naissance** : « Je recherche la naissance de x, conjoint de y, fils/fille de a et b, décédé à (lieu et date) à l'âge de (n) ans ».

La recherche de l'acte de mariage est prioritaire et fondamentale (c'est elle qui précise ou confirme la filiation) ; les actes de naissance et de décès sont secondaires.

**A bientôt sur GENHP65,
Les bénévoles**